



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas

Académie Française

La Haye, 1705

528 Rem. II sied.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52553](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52553)

au lieu que *pudeur*, ne signifie jamais que la bonne honte. Or est-il qu'encore qu'il soit très-vray qu'on ne laisse pas de parler proprement, quand on se sert de mots équivoques; si est-ce que c'est parler encore plus proprement, quand on employe des mots, qui ne conviennent qu'à une seule chose.

OBSERVATION.

I*nsulter*, est un mot entierement establi dans la Langue. On a approuvé la difference que M. de Vaugelas met entre *bonte* & *pudeur*.

CCCCXXVIII. REMARQUE.

Il sied.

CE verbe est fort anomal en sa conjugaison. Il ne se conjugue qu'au temps que je vais marquer, *il sied*, au present de l'indicatif, comme *il sied bien*, *il sied mal*, *cet habit luy sied bien*, ou *luy sied mal*; *il séioit*, à l'imparfait, comme, *cela luy séioit bien*, ou *luy séioit mal*. Il n'a point de préterit parfait, ny défini, ny indefini, ny de préterit plus que parfait. Mais il a le futur, *il séiera*,
com-

comme, *cela vous seiera bien*; à l'imperatif *seie*, comme, *qu'il luy seie bien, qu'il luy seie mal*, & non pas *se*. Et en l'optatif & subjonctif *seiroit*. Il n'a point d'infinitif. Au participe, il a *seant*. Mais comme ce verbe *il sied*, a deux usages, l'un pour les mœurs, & l'autre pour les habits, ou pour les choses qui ont du rapport aux personnes; comme par exemple pour les mœurs, quand on dit, *il sied mal à un pauvre d'estre glorieux*; & pour les habits, ou ce qui concerne la personne, *cet habit luy sied bien, les grands cheveux luy sient mal*; il faut remarquer qu'au participe, *seant* ne s'employe jamais que pour les mœurs, & non pas pour les habits; car on dira fort bien, *ce qui est seant, ou bien-seant à l'un, ne l'est pas à l'autre*; mais c'est toujours pour les mœurs & jamais pour les habits, ny pour aucune chose qui donne bonne ou mauvaise grace à la personne. Et qu'ainsi ne soit, si je dis, *les grands cheveux vous sient bien, & à luy, ils luy sient mal*, & qu'ensuite j'ajouste dans le mesme sens, *ce qui est seant à l'un, ne l'est pas à l'autre*, je parleray très-mal, & ne diray point ce que je veux dire, qui se doit dire en ces termes, *ce qui sied bien*

à l'un, *sied mal à l'autre*. *Sied*, emporte les deux significations, & *seant*, n'en a qu'une; *seant*, est participe seulement, & non pas gerondif, puis qu'il ne s'employe qu'avec le verbe auxiliaire substantif; *il est seant*, *estant mal seant*, & jamais *seant*; tout seul selon l'usage ordinaire des gerondifs; car on ne dira pas par exemple, *certaines choses seant bien en un âge, qui ne sient pas bien en un autre*.

Si l'on pouvoit parler ainsi, sans doute *seant*, en cet exemple seroit gerondif; mais ce ne seroit point parler François de dire, *certaines choses seant bien*, pour dire *estant bien seantes*. Au reste il est à remarquer pour la satisfaction de ceux qui entendent les deux Langues, que les Latins ont usé du mot de *sedere*, en cette signification. Plin en son Panegyrique, *quam bene humeris tuis sederet imperium*. Et Quintilien, *nam & ita sedet melius toga*, &c. On ne se fert guere de ce verbe qu'en troisieme personne, mais on ne laisse pas de dire, *je luy seiois bien, vous luy seiez bien*, pour dire, *je luy estois, vous luy estiez utile, ou necessaire*; mais ce n'est que dans le stile bas.

OBSERVATION.

ON a décidé qu'il faut dire à la troisieme personne du pluriel, *les longs cheveux luy sieent bien*, & non pas *luy sient bien*; à l'imparfait, *cela luy sieoit mal*, & au futur, *cela luy siera bien*, & non pas *luy sieoit mal*, & *luy siera bien*. A l'imperatif *sée*, & à l'opratif *sieroit*, & non pas *seie* ni *seieroit*. *Seant* peut estre dit quelquefois pour les habits, comme en cet exemple. *L'habit court n'est pas seant à un Magistrat*. On ne dit point *je luy sieois bien*, *vous luy sieeiez bien*, pour dire, *je luy estois* ou *vous luy estiez utile*.

CCCCXXIX. REMARQUE.

Croyance, creance.

C*royance* & *creance*, se prononcent tous deux à la Cour d'une mesme façon, à cause que la diphtongue *oi* ou *oy*, se prononce en *e*, en beaucoup de mots, dont celuy-cy est du nombre. Ce sont néanmoins deux choses differentes; car *creance*, avec *e* comme quand on dit *une lettre de creance* & *avoir de la creance en quelqu'un*, ou *parmy les peuples*, ou *parmy les gens de guerre*, est toute autre chose que *croyance* avec *oy*, comme quand on dit, *ce n'est pas ma croyance*, pour dire,
 je